

Lundi 26 août 2024,

**Rapport annuel d'activité 2023 :**

**Sensibiliser et former les talents qui font avancer**

**le service automobile**

**L'ANFA, organisme en charge par la Commission paritaire nationale de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique de formation de la branche, a mené de front de nombreuses actions en 2023. Création ou mise à jour les certifications et qualifications, développement d'un réseau de lycées professionnels partenaires à titre expérimental, pilotage d'une campagne de communication d'envergure nationale, autant de projets concrétisés qui sont présentés lors du rapport annuel 2023.**

**« Un monde à faire tourner » : une campagne nationale qui met en lumière les métiers de l'ombre**

Parce que l'avenir de la mobilité ne pourrait se concevoir sans vendeur et loueur, ni sans mécanicien, carrossier-peintre, dépanneur, contrôleur technique, enseignant de la conduite, démonteur-recycleur ou agent de station-service, les acteurs de la branche des services de l'automobile ont lancé une campagne nationale de communication d'envergure pour mettre en valeur ces métiers de l'ombre.

Déployée du 6 novembre au 3 décembre 2023, la campagne intitulée « **Un monde à faire tourner** » rappelle au grand public le rôle essentiel de ces métiers au quotidien et met en lumière les besoins croissants de main d'œuvre exprimés par les entreprises de la branche.

« Un monde à faire tourner » a été diffusée dans de nombreux médias audiovisuels (Groupe TF1, groupe M6...), le cinéma (Médiavision), la presse écrite (Le Parisien, L'Equipe...) ainsi que sur les réseaux sociaux, grâce à la déclinaison d'un spot aussi ambitieux qu'enthousiaste.

**La création et la rénovation des fiches de qualification et de l'offre de certification**

En 2023, ce sont **10 groupes techniques paritaires (GTP) qui ont été réunis** dans les domaines allant des métiers émergents, de la location de véhicules longue durée, la vente automobile/parcours client ou la vente et maintenance cycles, en passant par la vente et maintenance motocycles, les écoles de la conduite, la carrosserie-peinture, le démontage-recyclage ainsi que l'entretien et la réparation des automobiles. L'année 2023 a également été l'occasion de rénover **26 fiches de qualification** et d'en créer **16 nouvelles** :

- L'ensemble de la filière vente de véhicules a été renouvelée et fait l'objet de mise à jour de 12 fiches de qualification ;
- L'ensemble de la filière écoles de conduite a été renouvelée et fait l'objet de mise à jour de 10 fiches de qualification et de 3 fiches créées ;
- Une nouvelle filière parcours client a été créée, intégrant 4 fiches de qualification dont 3 créées ;
- Une nouvelle filière IRVE a été créée intégrant 4 nouvelles fiches de qualification ;
- Domaine d'activité maintenance de batteries de véhicules électriques : création de 3 nouvelles fiches de qualification ;
- Création d'une nouvelle fiche de qualification pour : le domaine d'activité vente pièces de rechange et accessoires (pra) / le domaine d'activité démontage-recyclage / le domaine d'activité carrosserie-peinture ;
- Renovation d'une fiche de qualification pour : le domaine d'activité maintenance motocycles / le domaine d'activité maintenance véhicule utilitaire individuel (VUI).

### **Développement d'un réseau de lycées professionnels à titre expérimental**

Conformément à la délibération du 17 novembre 2022 et dans le cadre de la réforme des Lycées professionnels en 2023, l'ANFA a procédé à la labellisation de **11 lycées professionnels** afin de nouer des partenariats plus étroits sur des thématiques à fort enjeux pour la branche et expérimenter des dispositifs ou actions déterminés de concert.

En tant que partenaires privilégiés de la branche, ces Lycées Professionnels Partenaires bénéficient d'un accompagnement particulier, comprenant notamment : un **soutien financier renforcé** pour l'acquisition de matériel et équipement technique, des **appels à projets exclusifs**, par exemple sur la promotion des métiers ou la lutte contre le décrochage scolaire, un **accompagnement privilégié à l'offre de formation** de formateurs de l'ANFA, du **conseil et de l'accompagnement pour la mobilité et la coopération européenne**, la participation à des **réunions et groupes de travail visant la mutualisation de bonnes pratiques ou la création d'outils et/ou de supports**, par exemple concernant l'insertion professionnelle ; la possibilité de **participer à des projets portés par l'ANFA** dans le cadre d'appels à projets nationaux ou

internationaux ; des **réunions d'information, d'actions de professionnalisation ou de groupes de travail** portant sur des enjeux stratégiques de la branche.

*« En perfectionnant les offres de formation selon les besoins du terrain, rapportées par les travaux de prospection de son Observatoire, l'ANFA reste la clé de voute d'un écosystème en mutation constante, animé par un dialogue social fort. Cette expertise nous permet également d'accompagner au mieux les jeunes dans notre mission de promotion des métiers de la branche, un autre engagement dans lequel nous nous investissons pleinement »* souligne **Stéphane Rivière, Président de l'ANFA**.

Pour en savoir plus, consultez le [rapport annuel 2023](#).

#### **À PROPOS DE L'ANFA**

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.